

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2011-2012

10 JUILLET 2012

PROPOSITION DE MODIFICATION DU
RÈGLEMENT(1)

—

AMENDEMENT(S)

DÉPOSÉ(S) EN COMMISSION

—

(1) VOIR DOC. N°391 (2011-2012) N°1

TABLE DES MATIÈRES

1	Amendement n°1 déposé par MM. Luperto, Walry, Mme Bertieaux, MM. Cheron et Elsen	3
---	--	---

1 Amendement n°1 déposé par MM. Luperto, Walry, Mme Bertieaux, MM. Cheron et Elsen

Article unique

à l'article 20 point 1, remplacer « à l'article 17, §§ 2 et 4 » par « à l'article 18, §§ 2 et 4 »

— à l'article 21 point 1, remplacer « L'article 17, § 5 » par « L'article 18, § 5 »

— à l'article 22 point 4, remplacer « de l'article 73 § 6, ou de l'article 78 § 2. » par « de l'article 76 § 6, ou de l'article 81 § 2. »

— à l'article 22 point 5, remplacer « conformément aux dispositions de l'article 40. » par « conformément aux dispositions de l'article 42. »

— à l'article 30 point 1, remplacer « Sans préjudice de l'application de l'article 50, » par « Sans préjudice de l'application de l'article 52, »

— à l'article 30 point 2, remplacer « Sans préjudice de l'application de l'article 23.1, » par « Sans préjudice de l'application de l'article 24, »

— à l'article 30 point 6, remplacer « en application de l'article 17, points 4 et 5 » par « en application de l'article 18, points 4 et 5 »

— à l'article 31 point 1, remplacer « Sans préjudice des dispositions de l'article 22, » par « Sans préjudice des dispositions de l'article 23, »

— à l'article 32 point 2, remplacer « L'article 17 § 4 » par « L'article 18 § 4 »

— à l'article 33 point 2, remplacer « L'article 17 §§ 4 et 5 » par « L'article 18 §§ 4 et 5 »

— à l'article 33 point 3, remplacer « conformément aux articles 15 à 27 » par « conformément aux articles 22 à 29 »

— à l'article 34 point 2, remplacer « L'article 17 §§ 4 et 5 » par « L'article 18 §§ 4 et 5 »

— à l'article 34 point 3, remplacer « conformément aux articles 21 à 27 » par « conformément aux articles 22 à 29 »

— à l'article 35 point 1, remplacer « conformément aux articles 14 et 17 » par « conformément aux articles 15 et 18 » et « Les articles 21, §§ 2 à 5, et 28 du présent règlement » par « Les articles 22, §§ 2 à 5, et 30 du présent règlement »

— à l'article 40 point 3, remplacer « comme il est dit à l'article 44, § 3. » par « comme il est dit à l'article 46, § 3. »

— à l'article 40 point 4, remplacer « conformément à l'article 44, § 3. » par « conformément à l'article 46, § 3. » et « les modalités prévues par l'articles 73, § 5. » par « les modalités prévues par l'article 76, § 5. »

— à l'article 51 point 2, remplacer « Sans préjudice de l'application de l'article 38.2, » par « Sans préjudice de l'application de l'article 40, »

— à l'article 63 point 1, remplacer « ceux visés à l'article 60 » par « ceux visés à l'article 62 »

— à l'article 70 point 6, remplacer « aux conditions de l'article 66, §§ 1er et 2 » par « aux conditions de l'article 69, §§ 1er et 2 »

— à l'article 73, remplacer « L'article 70, § 3, » par « L'article 70, § 4, »

— à l'article 81 point 1, remplacer « la procédure de l'article 66. » par « la procédure de l'article 80. »

Justification

Amendement technique visant à corriger les références aux différents articles suite à la nouvelle numérotation.